N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour militer et défendre la cause des deux roues motorisés.

<u>Adhérez</u> sans plus tarder à la FFMC39 en remplissant le formulaire ci-dessous

Je soutiens et j'adhère à la FFMC
Je recevrai son bulletin trimestriel et participerai à la préparation de ses actions.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

Nom * :..... Prénom * : .....
Date naissance * : ...../...../.....
Adresse * : .....
Code postal * : ..... Ville * : .....
Adresse courriel : .....
Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....
Profession : .....
Marque moto : ..... Type : ..... Cylindrée : .....
O 1ere adhésion O Renouvellement (N° carte .....)
Je souhaite être rattaché(e) à l'antenne du département n° .....
Je verse 39 Euros (minimum). Fait le .....
** : Données obligatoires*

Signature *

Coupon à renvoyer avec un chèque de 39 euros (minimum) à l'ordre de la FFMC à :

FFMC 39
5 avenue Jean Moulin
39000 LONS LE SAUNIER
Adhésion antenne

Je demande les inscriptions suivantes (rayer les inscriptions non désirées)
- Newsletter FFMC
- Newsletter MOTOMAG

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFMC Trésorerie Nationale»

MOUVEMENT FFMC

La FFMC est membre de la FEMA

<u>Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique</u>

La GAZette du Jura

<u>Le bulletin trimestriel de la FFMC 39</u>

FFMC 39

Fédération Française des Motards en Colère

<u>N°7 : Troisième trimestre 2013</u>

<u>EDITO :</u> **Ami(e)s Motard(e)s,**

Avec le retour des beaux jours, arrivent aussi des nouvelles encourageantes sur le devenir du C.T motos, en effet grâce à votre mobilisation de l'année dernière et à la pression de la FEMA et de la FFMC en direction de nos députés européens le projet de règlement a été rejeté en commission des transports, toutefois cette orientation doit être confirmée par un vote en séance plénière début Juillet. Restons vigilants et mobilisables dans cette dernière ligne droite.

Au niveau national la loi sur le port du gilet jaune «obligatoire » en roulant a bien été abrogé. Est a l'étude le port obligatoire de ce gilet en cas de panne, obligation du même type que pour l'éthylotest sans amende et sans perte de points. La FFMC à travers la voix de P Jacquot a demandé une étude sur la nécessité d'une telle mesure et de son impact sur l'accidentologie. Donc pour l'instant rien n'est fait. Une victoire de la FFMC, les panneaux annonçant les radars tirelires ont été remis.

Le soleil étant de retour, nous allons pouvoir pratiquer notre passion avec plaisir , si le cœur vous en dit, je vous invite a venir participer à notre Rallye Touristique qui aura lieu cette année le 30 Juin 2013.

Venez nombreux

V++ **A Mazzier Coordinateur FFMC39**

Attention, les réunions mensuelles (tous les derniers vendredis de chaque mois) ont lieu désormais à *<u>19H30</u>* au lieu de 19H00.

Venez nombreux !!

Au guidon , le Rhume est pire que l'alcool !!

On croyait avoir tout vu tout lu sur la sécurité routière. Eh bien non ! D'après le Daily Mail, une étude galloise publiée récemment affirme que conduire avec un gros rhume serait plus dangereux que de prendre le volant sous l'emprise de l'alcool.

Atchoum !

Ceux qui conduisent le nez bouché auraient des réactions plus lentes que les personnes ayant bu quatre pintes de bière. Les conducteurs ayant un rhume mettent plus de temps à s'arrêter en cas de freinage, ils collent plus au véhicule qui les précède et se rendent moins compte des dangers d'une collision. Mais le pompon, c'est quand ils éternuent : ils quittent la route des yeux pendant une durée qui peut aller jusqu'à 3 secondes. Et on vous dit pas quand il faut essuyer le pare-brise…

Temps de réaction en cause

Concernant la boisson, en Angleterre, la limite autorisée pour conduire est de 0,8 gr d'alcool par litre de sang, un peu plus haut qu'en France (0,5 gr/l). *« Le rhume, ou la grippe, ralentit la réaction de 36 millisecondes »*, explique, sérieusement, le professeur Andy Smith, de l'université de Cardiff. *« Dans le même temps, consommer une quantité d'alcool supérieure à la limite maximale ralentit le temps de réaction de 15 millisecondes. »* On n'en attendait pas moins d'un scientifique anglo-saxon... Il faudrait évaluer cette étude à l'aune de la consommation de bière au Pays de Galles. Surtout le soir d'une victoire de l'équipe nationale de rugby contre la France !

Gare aux médicaments

Plus sérieusement, l'un des facteurs de risques quand on conduit, clairement identifié celui-ci, est la consommation de médicaments. Il est formellement recommandé, à la prise de pilules destinées à contrer les effets d'un virus grippal, de lire la notice, afin de vérifier si elles ont un impact sur son comportement (temps de réaction, réflexes, endormissement…) au volant comme au guidon.

CNSR, un pas en avant, un pas de côté

Mercredi 13 février, le Conseil National de la Sécurité Routière annonce le retour des panneaux signalant les radars fixes, et propose de faire de la consommation inadaptée d'alcool une « grande cause nationale ».

Si le déploiement de radars de tous ordres continue, au moins tous les radars fixes seront signalés. Les radars « pédagogiques » n'ayant pas convaincu de leur efficacité, malgré leur coût d'installation et d'entretien, ils seront remplacés au fur et à mesure de leur obsolescence par des panneaux.

La FFMC salue la priorité donnée à la prévention des accidents causés par l'alcool, notamment en direction des publics à risques. L'absence de verbalisation pour la non possession d'un éthylotest redonne son caractère préventif et pédagogique à cette mesure d'autocontrôle.

Pour France Wolf, qui représente la FFMC au sein du CNSR, la sécurité routière semble entrer dans une ère nouvelle : « *on a peut-être aujourd'hui tourné la page de la politique de punition réglementaire collective qui semblait tenir lieu d'unique feuille de route à la Sécurité Routière dans la décennie précédente* ».

……

Les coordonnées de la Fédé:

FFMC Jura
5, avenue Jean Moulin - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél: 03.84.24.29.18 / 06.95.77.42.14
Le site internet : **www.ffmc39.fr/**

La Mutuelle des Motards
5, avenue Jean Moulin - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél : 03.84.43.24.67 / 06.74.97.46.38

L' agenda de nos activités pour 2013 :

Activité	*Quand ?*	*Qui est concerné ?*
Réunions Mensuelles (à 19h 30)	28 juin - 30 août 27 sept – 25 oct	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Rallye Annuel FFMC39	30 juin 2013	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Coaching « Nos Limites »	23 juin - 8 sept 29 sept - 13 oct	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Halte Calmos	Date à définir	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Soirée Choucroute	Décembre (date non définie)	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Balades FFMC39	Voir dates dans la rubrique Balades du site	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Balade Annuelle	Septembre	Tous les motards et motardes adhérents ou non

La FFMC du Jura organise des balades tout au long de l'été.
Si vous voulez y participer, regardez sur le site internet de la fédé 39 dans la rubrique balades.
Vous y retrouverez les dates ainsi que les roadbooks. Vous retrouverez également des infos sur les diverses manifestations et formations tel que le coaching « nos limites », le Rallye touristique annuel, les repas festifs, etc…
Le Rallye annuel se déroulera le 30 juin, rendez vous avec moto et casse croûte devant le local de la fédé à partir de 8h30.
Pour consulter le site internet, rendez vous à cette adresse :
http://ffmc39.fr/

Ethylotest obligatoire, mais sans sanction

Tous les usagers (autos, motos, cyclomoteurs…) devront posséder un éthylotest dans leur véhicule, mais, en cas d'absence, aucune sanction ne sera prise.

Voilà ce qu'annonce le décret paru ce vendredi 1er mars au Journal Officiel. Il supprime donc la sanction initialement prévue, d'une amende de 11 euros, tout en maintenant l'obligation pour tous les véhicules terrestres à moteur, y compris les conducteurs de cyclomoteur, de posséder un éthylotest.

Il confirme donc la proposition des « sages » du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR), en date du 13 février, qui s'étaient positionnés pour la détention obligatoire mais sans la sanction d'un éthylotest.

Difficile à comprendre :
Pourtant, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, le 15 février dernier, avait indiqué qu'il n'imposerait pas l'obligation de posséder un éthylotest dans son véhicule. Hic !

Les fabricants sont gagnants :
Finalement, rendre obligatoire, même sans sanction, la possession de ce dispositif est une aubaine pour les fabricants d'éthylotests qui n'auront pas de mal à écouler leurs marchandises auprès d'usagers ayant peur de se retrouver hors-la-loi

En attendant le gouvernement, et en particulier son ministre de l'Intérieur, a tout intérêt à travailler sa communication à l'avenir.

Vosges : annulation du projet d'interdiction

Le conseil général du Haut-Rhin confirme l'annulation du projet de restriction de circulation

En janvier dernier, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Préfet du Haut-Rhin envisageaient d'interdire la circulation des motos le week-end dans la majorité des cols vosgiens.

La Fédération Française de Motocyclisme (FFM), la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) et le Collectif de Défense des Loisirs Verts (CODEVER) avaient vivement réagi face à cette menace en rappelant, notamment, que la liberté d'aller et de venir est un droit fondamental de valeur constitutionnelle.

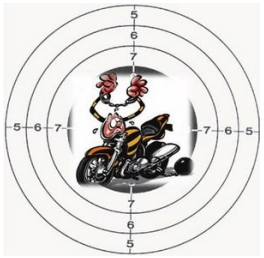

Le Préfet du Haut-Rhin de l'époque était alors revenu en arrière, en annonçant que cette mesure ne constituait qu'une réflexion et qu'aucune décision ne serait prise sans concertation avec toutes les parties prenantes. Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Charles Buttner, vient d'écrire au Président de la Fédération Française de Motocyclisme, Jacques Bolle, pour lui confirmer que cette interdiction de circuler n'est pas à l'ordre du jour.

La FFM, la FFMC et le CODEVER se félicitent du retour du bon sens en Alsace et rappellent qu'ils n'hésiteront pas à monter au créneau chaque fois qu'il le faut pour défendre la pratique du motocyclisme dans toutes ses dimensions.

L'actu Nationale :

Premier radar-tronçon de France :

22 sanctions par jour en moyenne…

Après 7 mois d'activité, le premier radar-tronçon installé en France donne son rapport. Selon l'AFP, le dispositif situé près de Besançon sanctionnerait à une moyenne de 22 véhicules par jour.

Ce radar calcule la vitesse moyenne sur une portion de route longue de 2 kilomètres limitée à 70 km/h. Sur cette 2 fois 2 voies située près du centre-ville, 14.000 véhicules ont été contrôlés, et seuls 0,2 % ont été verbalisés pour excès de vitesse. Le premier radar-tronçon a été installé le 20 juin 2012 et, après une période de test, a débuté son triste labeur le 23 août 2012.

La Préfecture du Doubs explique, sur le site leparisien.fr que la vitesse moyenne a bel et bien diminué sur ce tronçon. Passant de 86 km/h avant l'installation du radar-tronçon, à 68 km/h aujourd'hui.

Une autre information vient cependant confirmer que les radars-tronçons sont des radars-sanctions avant tout : 80 % des infractions ont été relevées à vitesse moyenne inférieure à 90 km/h, soit moins de 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Encore une fois, ces nouvelles boîtes automatiques conservent ce caractère « tous responsables, tous coupables » que nous connaissons bien.

Au total, ce sont quelque 150 appareils qui devraient être installés sur les routes de France d'ici à 2014.

L'actu FFMC 39 :

Le mémorial Spadino

Comme chaque année, la FFMC39 organise des départs du Jura pour se rendre au mémorial Spadino . Le 24 mars 1999, lors du dramatique incendie du tunnel du Mont Blanc, Pier Luccio Tinazzi dit SPADINO, patrouilleur à moto de la société du Tunnel du Mont Blanc (TMB) a perdu la vie en tentant de porter secours aux automobilistes coincés dans le tunnel.

Depuis, chaque année, à l'appel de la CIM (Coordinamento Italiano Motociclisti) et de son homologue française, la FFMC, les motards transalpins sont invités à rendre hommage à son souvenir à l'occasion du « Mémorial SPADINO » Chaque année plusieurs milliers de motards venus d'Italie, de France, de Belgique, de Suisse ou d'ailleurs, parfois sous la neige, se retrouvent sur la plateforme sud du tunnel du Mont Blanc. En 2012, c'est près de 6000 motards qui se sont ainsi réunis. C'est aussi un moment pour rendre hommage à tous nos amis motards qui nous ont quittés.

Cette année, le Mémorial a eu lieu le 07 avril 2013, avec 3000 motards côté italien et 2000 motards côté français . 20 courageux motards en colère jurassiens ont bravés le froid pour se rendre sur les lieux et rendre hommage à ce motard.

……

Le Coaching « Nos Limites »

Cette année, la formation qui était appelée PDASR est améliorée. Elle s'appelle désormais le Coaching « Nos Limites ».

Cette formation permet de se perfectionner dans la conduite de son deux roues, ou tout simplement de se mettre en confiance avec sa machine, ou de se remettre à niveau si on n'a pas pratiqué la moto depuis longtemps. Six stages sont prévus cette année. Il sont encadrés par un moniteur AFDM. Ce stage concerne toutes les motos de 125 cm3 aux gros cubes quel que soit le type (trail, roadster, sportive, custom, routière,…). Alors, pour connaitre « vos limites »,n'hésitez pas à vous inscrire !! (voir le tableau Agenda page 6 de la Gazette pour les dates restantes).